Les FAI acceptent la mise en place systématique d'un logiciel de contrôle parental

Le ministre délégué à la Famille, Philippe Bas, a annoncé l'adoption d'un accord contraignant les fournisseurs d'accès internet à proposer systématiquement des logiciels de contrôle parental gratuits aux nouveaux abonnés au cours du premier trimestre 2006. Les nouveaux abonnés devront passer, à l'occasion de leur inscription ou de la configuration de leur ordinateur, par une page de formulaire leur proposant le contrôle parental et ne pourront poursuivre la procédure sans y avoir répondu. Parallèlement, le gouvernement s'apprête à lancer une campagne de sensibilisation aux risques d'internet afin d'inciter les internautes à l'utilisation des outils de protection. Si la présidente de l'Association des fournisseurs d'accès, Marie-Christine Levet, se félicite de la conclusion de cet accord, elle rappelle le rôle important que seront nécessairement amenés à jouer les éditeurs de logiciels en termes de coûts.